

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 28 novembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

**2017 DAE 307** Subventions (12.000 euros) et convention avec l'association SENSECUBE (18e).

**Mme Antoinette GUHL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à six organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces associations ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'association SENSECUBE (18°).

Article 2 : Une subvention de 12.000 euros (n° dossier 2017\_08720) est attribuée à l'association SENSECUBE, domiciliée 1, cité de la Chapelle (18e) (n° Simpa 182177), au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée le chapitre 65, rubrique 901, nature 6574, ligne VF55023 du budget de fonctionnement de l'exercice 2017 de la Commune de Paris, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**